CADRE D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU NORD DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE

PROGRAMMATION 2027

Nord
le Département est là

CADRE D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU NORD DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE PROGRAMMATION 2027

Sommaire

I. CADRE LEGAL 2

II. PRIORITES DU DEPARTEMENT DU NORD DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE 2

III. INTERLOCUTEURS TECHNIQUES AU SEIN DU DEPARTEMENT 2

IV. MODALITES DE DEPOT DES PROJETS 3

V. ORIENTATIONS DEPARTEMENTALES : 4

PILIER INSERTION / EMPLOI 4

- Accompagner vers l'emploi et lever les freins à l'emploi 4

PILIER COHESION SOCIALE **..... 5**

- Action sociale 5
- Enfance – Familles – Jeunesse 7
- Promouvoir la Santé : Faciliter l'accès aux soins, aux droits et à la prévention 9
- Accès aux soins : Centres de santé départementaux 12
- Autonomie 13
- Culture 14
- Lecture publique 16
- Sport au collège 17
- Education 18

PILIER DEVELOPPEMENT URBAIN 20

- Aménagement – Cadre de vie 20
- Transition écologique et préservation de la biodiversité 21

VI. DELIBERATIONS IMPORTANTES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : 22

I. Cadre légal

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi Lamy) fixe les principes de la politique de la ville dont les contrats de ville sont le cadre d'actions.

Même si ce cadre législatif demeure pour la contractualisation 2024-2030, de nouvelles priorités thématiques ont été énoncées par l'Etat. Ainsi, les contrats de ville « Quartiers 2030 », signés en 2024, s'orientent autour des 5 enjeux suivants :

- **L'emploi,**
- **L'éducation/jeunesse,**
- **La santé,**
- **La transition écologique/énergétique,**
- **La sécurité/tranquillité publique.**

II. Priorités du Département du Nord dans la politique de la ville

Par la délibération « Nouvelle contractualisation relative à la politique de ville : réaffirmation de l'engagement du Département aux côtés des territoires et habitants en géographie prioritaire » votée le 26 mars 2024 (n° DTT 2024/24), le Département réaffirme sa mobilisation quant à la politique de la ville, à travers ses moyens, ses ressources humaines et ses crédits de droit commun, pour continuer à prendre part activement à la transformation des territoires concernés par la politique de la ville et à la réduction des inégalités, dans une approche concertée.

Par sa nature transversale, la politique de la ville concerne à la fois les chefs de filât Solidarités humaines et Solidarités territoriales. Ainsi, le Département, partenaire historique de la politique de la ville et signataire obligatoire des contrats de villes, prend part à la contractualisation « Quartiers 2030 », autour des 5 axes prioritaires mentionnés précédemment.

III. Interlocuteurs techniques au sein du Département

La Direction Territoires et Transitions via le Service Renouveaux Urbains et Habitat (SRUH) pilote et coordonne l'intervention du Département en matière de politique de la ville en lien étroit avec la Direction de la Relation aux Nordistes et de la Stratégie Partenariale (DRNSP). Cette dernière assure dans le domaine des solidarités humaines un rôle de pilotage et d'interface par l'intermédiaire de ses 7 Directions Déléguées en territoires. Par ailleurs, les Responsables des Maisons Nord Solidarités (MNS) sont impliqués dans les groupes de travail, comités de suivi et techniques des contrats de ville.

CONTACTS :

- **Direction Territoires et Transitions / Service Renouveaux Urbains et Habitat :**
  - **Cécile VERVACKE (Arrondissements de Lille et d'Avesnes- sur- Helpe)**
  - **Benoît MILOWSKI (Arrondissement de Dunkerque)**
  - **Sue-Ellen POLLET (Arrondissements de Douai, Valenciennes et de Cambrai)**

- **Direction de la Relation aux Nordistes et de la Stratégie Partenariale**
  - **En central : Véronique PERCQ**
  - **Sur les Territoires : Chargés de projets en Directions Déléguées dans les territoires**

IV. Modalités de dépôt des projets

Le Département du Nord participe et soutient la politique de la ville au travers de ses politiques de droit commun et selon les délibérations votées. Aussi, une demande de subvention auprès du Département nécessite le dépôt d'un dossier auprès des services concernés, en plus du dossier prévu dans le cadre de la programmation politique de la ville.

Il convient donc de distinguer :

- Le dossier déposé au titre de la politique de la ville **qui doit faire apparaître les financements sollicités ou déjà obtenus auprès du Département** ;
- Le dossier de demande de subvention formulé auprès du Département qui doit, lui, **mentionner les financements obtenus ou sollicités au titre de la politique de la ville auprès d'autres institutions**.

Les Appels à Projets et dispositifs de financements départementaux sont disponibles sur le site https://services.lenord.fr/.

Certains appels à projets sont annuels et d'autres pluriannuels. Il vous appartient de vérifier sur le site les dates de lancement de ces appels à projets.

Il est expressément demandé aux porteurs de projets d'indiquer sur leur dossier le numéro d'enregistrement attribué dans les outils d'instruction collaboratifs mis en place par les EPCI (plateforme DS ou autre).

Les différents services départementaux concernés figurent à chaque fin de page et sont indiqués sur le site **https://services.lenord.fr/**

V. Orientations départementales :

PILIER INSERTION / EMPLOI

❖ Accompagner vers l'emploi et lever les freins à l'emploi

Réuni en séance plénière le 17 décembre 2015, le Département a réaffirmé sa volonté de favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA dans le Nord. Pour conduire cette stratégie, quatre axes d'actions sont proposés :

- Priorité à l'emploi dès l'orientation dans le dispositif RSA,
- Agir pour l'emploi des allocataires du RSA,
- Garantir le respect des droits et des devoirs,
- Une nouvelle gouvernance pour l'accès à l'emploi des allocataires du RSA.

La délibération du 22 novembre 2021 conforte ces orientations par :

- La convention cadre avec Pôle Emploi
- Le lancement d'un appel à projets pluri annuel Insertion et Emploi pour 2022-2025.

L'appel à projets pluriannuel a été renouvelé pour les années 2026-2027, l'année 2026 constitue une année spécifique avec des dispositions transitoires.

La stratégie de retour à l'emploi dans le Nord s'est concrétisée par :

- La présence de 4 Maisons Nord Emploi avec une offre de coaching emploi et l'accueil de tous nouvel allocataire
- Le renforcement du partenariat avec France Travail ;
- Une stratégie emploi tournée vers la mise en relation des allocataires et des entreprises recruteuses
- L'aide aux entreprises via le financement de contrats aidés ;

Le Département du Nord s'engage au côté de l'Etat et de France travail dans le cadre du Pacte Local des Solidarités depuis 2024. Fort de son expérience des projets d'expérimentation d'accompagnement rénové des allocataires du RSA menés en 2023-2025, le Département poursuit son soutien en faveur de l'intensification des parcours, dans l'esprit de la Loi pour le Plein Emploi du 18 décembre 2023.

Les territoires relevant de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) et du Pacte Sambre-Avesnois Thiérache sont considérés comme prioritaires.

CONTACTS :

- **DGA REAS – Direction Retour à l'Emploi – Service Offre d'Insertion**
- **Sur les Territoires** : **les Maisons Nord Emploi** qui maillent le territoire départemental

PILIER COHESION SOCIALE

❖ Action sociale

Chef de file de l'Action Sociale, le Département du Nord accompagne l'ensemble des nordistes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie. L'action sociale vise à :

- Prévenir la perte d'autonomie de vie des personnes vulnérables et renforcer l'autonomie des personnes et leur pouvoir d'agir ;
- Renforcer les actions de prévention ;
- Favoriser l'Insertion socio-professionnelle des Nordistes par l'accès à l'emploi, la formation, le logement, aux soins et aux droits ;
- Prévenir l'entrée dans le RSA notamment des jeunes ;
- Contribuer à la lutte contre la précarité énergétique et précarité alimentaire.

Précarité énergétique :

Le Département du Nord est particulièrement affecté par la précarité énergétique avec un taux de 16,2 %, soit 180 000 ménages en situation de précarité énergétique (source : Observatoire national de la précarité énergétique).

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, confie aux Départements l'exercice de la compétence relative à la contribution de la résorption de la précarité énergétique (article L. 1111-9 du Code général des collectivités territoriales).

A ce titre, le Département du Nord est investi depuis plusieurs années dans des actions de lutte contre la précarité énergétique et lance notamment, chaque année depuis 2018, un appel à projets dans le cadre des actions préventives du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

De plus, le Département du Nord a approuvé le 8 juillet 2024, par délibération du Conseil départemental, le Pacte Local de Solidarités (PLS) qui concrétise les engagements stratégiques et partenariaux de l'Etat et du Département.

L'accent sur les zones rurales et spécifiques présentant des indicateurs de vulnérabilité significatifs (QPV, bassin minier, OPAH-RU, etc.) est grandement apprécié.

Une attention particulière sera portée aux partenariats avec les Maisons Nord Solidarités (MNS), les Pôles d'Action Sociale de Proximité (PASP), les acteurs locaux (France services, associations d'aide à domicile, MECS, opérateurs logement, etc.), et à l'articulation avec les dispositifs existants (NEHS, ANAH, AMELIO+, etc.).

CONTACTS :

Pour l'Appel à projets Précarité Energétique :

- **DGA REAS – Direction de l'Action Sociale – Service Logement**
- **Sur les territoires :**
  - **Les Chargés de mission logement**
  - **Les Responsables des Pôles Action Sociale** situés dans chaque Direction déléguée aux territoires

Précarité alimentaire :

Le Département du Nord souhaite renforcer son engagement dans la lutte contre la précarité alimentaire.

Dans le cadre du Pacte Local des Solidarités contractualisé avec l'Etat, le Département lance un appel à manifestation d'intérêt pour lutter contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. L'AMI a été renouvelé en 2026.

Les objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt sont de :

- Favoriser l'accessibilité à une alimentation saine et de qualité
- Améliorer la couverture territoriale, sur les zones blanches et toucher de nouveaux publics
- Développer les ateliers d'éducation à l'alimentation saine et durable

Les associations, les Communes, les groupements de communes et leurs établissements publics, les établissements publics de coopération intercommunale peuvent déposer un projet.

Une attention particulière est apportée aux projets touchant l'ex-bassin minier (arrondissements de Douai et de Valenciennes) ou les territoires identifiés comme non ou peu pourvus en offre d'aide alimentaire.

Les bénéficiaires prioritaires des actions proposées sont les personnes en situation de précarité (personnes sans ressources, bénéficiaires de minima sociaux, notamment les bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, habitants à revenus modestes), accompagnés par les services sociaux de proximité.

CONTACTS :

Pour l'Appel à projets Précarité Alimentaire :

DGA REAS – Direction de l'Action Sociale :

- **Jessica Dereux, Responsable du Service Ingénierie Sociale**

Sur les territoires :

- **Les Responsables des Pôles Action Sociale** situés dans chaque Direction déléguée aux territoires

Insertion Professionnelle des jeunes

Le Département souhaite dans le cadre de la prévention de l'entrée dans le RSA accompagner les jeunes de 18 à 24 ans révolus en situation de vulnérabilité dans un parcours d'insertion professionnelle, adapté, sécurisé en les aidant à lever les freins (logement, santé, mobilité, illectronisme, illettrisme, accès aux droits...)

En faisant un pas de côté pour « aller vers » les jeunes NEET et invisibles, dans le cadre d'un dispositif dédié *Réussis sans Attendre*, des chargés de parcours en territoire proposent un accompagnement hors les murs.

Cette action s'inscrit en partenariat avec les acteurs sociaux du territoire, avec les Maisons Nord Emploi, les acteurs du logement et de la santé afin d'accompagner dans une démarche globale les jeunes dans leurs parcours vers l'autonomie.

Pour le projet d'accompagnement des jeunes Réussis sans Attendre

DGA REAS – Direction de l'Action Sociale :

- **Karine Szeremeta, Responsable du service Insertion des Jeunes**

Sur les territoires :

- **Les Responsables des Pôles Action Sociale et Chargés de mission insertion des jeunes nordistes** situés dans chaque Direction déléguée aux territoires

Insertion par le logement

Le Département accompagne les publics en situation de mal logement dans le cadre du PLAN (PDALHDP 2026- 2030) dont l'objectif est de renforcer et mieux organiser, sur une période de 5 ans, la réponse aux besoins des nordistes en difficulté de logement ou d'hébergement. Il propose ainsi différents dispositifs :

Le FSL, aides financières pour accompagner l'accès ou le maintien dans le logement et la prévention des expulsions. A compter de juillet 2026, les usagers pourront déposer directement seuls ou accompagnés leurs demandes d'aides financières sur Nord Usager.

Le Réseau Nord Energie pour repérer et accompagner les personnes en situation de précarité énergétique.

Le Département coanime avec l'Etat les comités techniques territoriaux, permettant l'examen des situations de publics prioritaires du PLAN (12 priorités) afin de faciliter leur relogement.

Il accompagne et soutient financièrement les dispositifs d'accès au logement adapté tels que les Résidences Habitat jeunes, les résidences sociales, les pensions de famille qui font l'objet d'un appel à projet annuel dans le cadre de la lutte contre les exclusions.

Pour le projet logement

DGA REAS – Direction de l'Action Sociale :

- **Delphine Roussel, Responsable du service logement**

Sur les territoires :

- **Les Responsables des Pôles Action Sociale et Chargés de mission logement** situés dans chaque Direction déléguée aux territoires

❖ Enfance – Familles - Jeunesse

Chef de file de la protection de l'enfance, le Département du Nord accompagne les enfants, les jeunes et leur famille pour favoriser une enfance épanouie et conduire les jeunes vers l'autonomie.

La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits.

Elle se décline en 3 axes précis pour :

1. La mise en place d'actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents ;
2. L'organisation du repérage et du traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ;
3. La mise en œuvre des décisions administratives et judiciaires prises pour sa protection.

Cette politique publique est en interaction avec les nombreuses autres politiques, celles de l'éducation, de la prévention des violences conjugales, de la santé, de la lutte contre la pauvreté et du soutien à la parentalité.

Les orientations départementales pour la prévention et la protection de l'enfance, fixées dans la feuille de route 2025-2030, visent à :

1. Promouvoir les droits des enfants et garantir leur participation tout au long de leur parcours ;
2. Développer le capital social des enfants protégés et répondre à leurs besoins affectifs sur la durée ;
3. Répondre aux besoins de santé des enfants victimes ;
4. Favoriser l'ouverture des horizons, la réussite des jeunes et sécuriser le passage à l'âge adulte.

A ce titre, le Département, en sus des actions menées au sein de ses services, finance des partenaires associatifs pour la mise en place de ces politiques dans le cadre de subventions de fonctionnement ou d'investissement.

Le dernier schéma départemental des services aux familles 2024-2028 a été signé en décembre 2024. Ce schéma a pour but d'améliorer la qualité, la complémentarité et la cohérence de l'offre dans les domaines de la petite enfance, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale et de la jeunesse. Il définit de nouvelles orientations, notamment pour accompagner la fonction parentale.

Pour accompagner les familles, le Département du Nord entend soutenir le développement d'actions innovantes dans leurs mises en œuvre ou dans leurs réponses à des besoins peu ou insuffisamment satisfaits en territoire. L'enjeu est de développer des actions préventives auprès des familles et des enfants en prenant en compte les besoins identifiés, les ressources existantes et la nécessité « d'aller vers » les familles les plus isolées.

L'appel à projets concerté pluriannuel entre la Caisse d'Allocations Familiales et le Département qui s'étend pour une période de 4 ans (2023 à 2026) s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale de soutien à la parentalité, conforté par la feuille de route « Cap sur la prévention », délibérée en Commission Permanente en septembre 2025.

Trois enjeux transversaux et essentiels au regard de la parentalité complètent ces objectifs : la prévention et la lutte contre la pauvreté ainsi que la situation des familles confrontées à des fragilités spécifiques (telles que le handicap d'un parent ou d'un enfant) et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Département, chef de file de l'action sociale, est pleinement mobilisé aux côtés et en complément des services de l'Etat et poursuit le déploiement des actions de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales (VIF).

La délibération-cadre du 23 janvier 2023 souhaite renforcer son engagement avec la poursuite d'actions structurantes (en renforçant le nombre d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, avec l'objectif de 18 postes cofinancés par le Conseil Départemental sur l'ensemble du département du Nord), la formalisation d'une feuille de route 2023-2026, la création d'un appel à projets départemental sur les violences intrafamiliales afin de soutenir les actions portées par les partenaires.

La délibération-cadre du 22 mai 2017, relative à la prévention jeunesse, définit l'évolution et la mise en œuvre de cette politique : prévention spécialisée dont les postes d'Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire (ALSES), renouvellement du soutien financier aux Centres Sociaux. La définition des publics prioritaires des projets jeunesse et des associations de prévention spécialisée s'appuie sur la géographie des Quartiers Politique de la Ville.

La prévention et la lutte contre l'absentéisme scolaire, le décrochage scolaire et la prévention des phénomènes de radicalisation et l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie sont les thématiques prioritaires que le Département a la volonté de soutenir au travers de l'intervention de ses professionnels et des acteurs financés par le Département, comme les Centres Sociaux et les associations de Prévention Spécialisée sur les territoires.

La délibération du 21 mars 2022 sur le renforcement du partenariat en matière de prévention spécialisée propose d'associer les villes et les EPCI volontaires à la définition des objectifs prioritaires et la complémentarité des interventions sur leur territoire, dans le cadre de contrats d'objectif concertés.

Le Département renouvelle ses engagements en matière de politique jeunesse dans le cadre du Pacte Local des Solidarités, notamment pour renforcer la lutte contre le décrochage scolaire, dans le 1er degré comme au collège, pour soutenir le travail de rue et les actions de clubs de prévention et pour développer des offres de logement adaptés aux jeunes.

Enfin, le Département est engagé depuis 2020 dans la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance avec un plan d'actions visant à développer les réponses aux besoins des enfants et de leur famille ayant besoin d'un soutien.

CONTACTS :

- **DGA Enfance Familles Santé**
- **Pour l'appel à projets VIF : Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance. (ODPE) – DGA Enfance Familles Santé**
- **Sur les territoires** :
  - **Les Pôles Enfance Familles Jeunesse et Pôles PMI Santé sur chaque territoire**
  - **Chargés de projets des Directions Déléguées en territoires**

❖ Promouvoir la Santé : Faciliter l'accès aux soins, aux droits et à la prévention

Le Département du Nord est compétent en matière de santé à plusieurs titres :

La politique de prévention mise en œuvre par les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) est encadrée par le Code de l'Action Sociale et des Familles et par le Code de Santé publique qui prévoient diverses actions médico-psychosociales

- Des consultations médicales préventives en direction :
  - Des femmes enceintes,
  - Des enfants de la naissance à six ans,
  - Des personnes en âge de procréer dans le cadre de la promotion de la santé sexuelle et reproductive) ;
- Des visites à domicile de puéricultrices et de sage-femmes ;
- Des bilans de santé en école maternelle ;
- Des actions collectives en matière de :
  - Soutien de la parentalité,
  - Promotion de la santé,
  - Éducation à la vie affective et sexuelle (EVAS) ;
- Des activités d'agrément et de contrôle des modes d'accueil individuel et collectif de la petite enfance ;
- Le traitement d'informations épidémiologiques et en santé publique relatives à la maternité et à la petite enfance.

Au sein des Services de Prévention Santé, de façon générale au travers d'une démarche volontariste et de façon spécifique via des missions déléguées par l'Etat :

- Accompagnement médicosocial des populations en situation de précarité, en appui aux Directions Déléguées de Territoires (Allocataires du RSA, enfants et jeunes confiés à l'ASE et leurs parents, publics en perte d'autonomie…).

- Promotion du dépistage du cancer par, notamment, le déploiement du « Camion Nord Prévention » en faveur de l'accès au Dépistage du cancer du sein et du col de l'utérus des femmes éloignées des structures ou des systèmes de soins). Ces actions s'articulent avec le Camion Nord Santé équipé d'un mammographe.

- Lutte contre la tuberculose en tant que CLAT (Centre de Lutte Anti-Tuberculose) sur le territoire Hainaut-Douaisis

- Actions collectives auprès des publics vulnérables sur la santé globale, visant à des changements de comportement (hygiène, santé sexuelle, vaccinations, alimentation…)

- Activité de Centre de vaccination, pour tout public avec une attention particulière pour les publics les plus vulnérables et éloignés de la prévention et mise en œuvre de campagnes nationales de vaccination des élèves de 5ème et 4ème au collège et en établissement médico-social contre l'HPV et les méningocoques ACWY.

Le Département, au travers de l'ensemble de ses politiques, contribue à favoriser un environnement favorable au bien-être et à la santé des Nordistes.

Les interventions sont déployées auprès du public, en individuel, en collectif, en mobilisant les collaborations internes et partenariales nécessaires.

Dans sa délibération-cadre du 22 janvier 2024, le Département a défini les orientations départementales en matière de santé pour les années 2024 à 2026.

La délibération-cadre renouvelle également l'appel à projets santé 2024-2026 qui permet, pendant au maximum 3 ans, le soutien d'actions favorisant l'accès aux soins des personnes les plus vulnérables ou en développant la prévention de conduites à risque (addictions, sexualité, mésusage des écrans…). Le Département soutient dans ce cadre 48 projets mobilisant une enveloppe annuelle de 400 000€.

CONTACTS :

- **DGA Enfance Familles Santé – Direction Santé**
- **Direction Adjointe Prévention Santé de la Direction de la Santé**
- **Direction Adjointe PMI de la Direction de la Santé**
- **DGA Autonomie**
- **Sur les territoires :**
  - **Les Services Prévention Santé dans chaque Direction Déléguée.**
  - **Les Pôles PMI Santé en Direction Déléguée.**
  - **Les Pôles Autonomie en Direction Déléguée.**

❖ Accès aux soins : Centres de santé départementaux

Afin de répondre aux besoins de santé des Nordistes, le Département contribue à la lutte contre les déserts médicaux et les inégalités d'accès aux soins en déployant des centres de santé départementaux, sous le nom de Maisons Nord Santé. Face au défi majeur que constitue la baisse continue du nombre de médecins généralistes sur l'ensemble du territoire départemental et la perspective de nombreux départs à la retraite dans les années à venir, le Département porte ce projet politique avec une vision populationnelle à l'échelle de tout le Département.

La délibération du 20 mars 2023 relative au projet de création de centres de santé départementaux souligne le souhait du Département de renforcer son engagement dans la lutte pour l'accès aux soins des Nordistes.

La délibération du 9 octobre 2023 relative à l'organisation des centres de santé départementaux renforce le projet et a permis au Département de déployer sur son territoire plusieurs Maisons Nord Santé. Elle précise l'organisation de l'activité de soins et définit la collaboration mise en place entre le Département, les EPCI, l'ARS et l'Assurance Maladie.

Les Maisons Nord Santé exercent diverses missions au service de la population :

- **Améliorer la prise en charge des patients**
  - En facilitant l'installation de médecins généralistes sur le Département ;
  - En plaçant le patient au cœur du dispositif de soins ;
  - En participant aux RCP, à la CPTS, aux dispositifs d'appui et de soutien, à la permanence des soins ambulatoires, au SAS et à la formation des professionnels de santé.

- **Développer les partenariats avec les acteurs du médico-social**
  - Avec les institutionnels (Services départementaux PMI / MDPH, ARS, CPAM, CAF, CLIC et DAC)
  - Avec les associatifs
  - Avec les centres communaux d'actions sociales
  - Avec les maisons de quartiers

- **Répondre aux missions du Département**
  - Pour la MDPH
  - Pour les personnes âgées
  - Pour la PMI et la protection de l'enfance
  - Pour les bénéficiaires du RSA

Le Camion Nord Santé constitue une antenne mobile de la Maison Nord Santé du Douaisis. Il est conçu comme une structure mobile de dépistage à part entière, s'inscrivant pleinement dans une démarche proactive de prévention et de promotion de la santé, avec une attention particulière portée à la santé des femmes.

CONTACTS :

- **Direction de l'Offre de Soins**
  Saliha Grévin, Directrice – saliha.grevin@lenord.fr
- **Sur les territoires :**
  - **Maison Nord Santé du Douaisis et antenne de Lambres-lez-Douai** - maisonnordsantedouaisis@lenord.fr
  - **Maison Nord Santé de l'Avesnois et antenne de Landrecies** – maisonnordsanteavesnois@lenord.fr
  - **Maison Nord Santé des Flandres** – maisonnordsanteflandres@lenord.fr
  - **Maison Nord Santé de Feignies** – maisonordsantefeignies@lenord.fr
  - **Maison Nord Santé du Cambrésis** – maisonnordsantecambresis@lenord.fr
  - **Camion Nord Sante** – camionnordsante@lenord.fr

❖ Autonomie

Appel pluri annuel à initiatives PHOSPHOR'AGE 2027-2028

➔ "Permettre aux Nordistes âgés de plus de 60 ans (ou plus de 55 ans pour les personnes en situation de handicap) et leurs aidants, d'accéder aux actions de prévention et de bien vivre l'avancée en âge.

Pour encourager ces projets, le Département et la commission des financeurs mobilisent des fonds et lancent la cinquième édition de l'appel à projets "Phosphor'âge".
Cet appel à projets repose sur 2 axes :
- Les actions collectives de prévention :
Des actions collectives en présentiel pour soutenir la santé et la prévention de la perte d'autonomie s'inscrivant en priorité dans les thématiques ICOPE : alimentation, activité physique, santé visuelle, santé auditive, santé mentale, santé cognitive. La lutte contre l'isolement.
Les autres thématiques non prioritaires restent éligibles.

Les projets proposés doivent s'inscrire au moins dans l'un des champs suivants :
Les actions de coordination territoriale et d'ingénierie
Les projets proposés doivent s'inscrire au moins dans l'un des champs suivants :
Les actions de coordination territoriale et d'ingénierie
La formation des bénévoles et/ ou des professionnels
Les actions individuelles (hors SAD)
Les dispositifs d'aller-vers / ramener vers
Le Soutien aux actions de communication et de sensibilisation.

Pour les nordistes âgés de plus de 60 ans (ou de plus de 55 ans pour les personnes en situation de handicap) et à leurs aidants.

Planning :

- Ouverture de la plateforme de dépôt : 1er juin 2026
- Date limite de dépôt : 15 juillet 2026
- Instruction : 16 juillet au 15 septembre 2026
- Passage en commission : décembre 2026
- Démarrage des actions financées : 1er janvier 2027 (actions 2027-2028)

CONTACTS :

DGA Autonomie
Direction des Equipes en Territoire Autonomie (DETA),
Service Animation territoriale (SAT)

- **Sur les territoires, les Responsables de Pôle en territoire (pôle territorial ou pôle autonomie) sont les interlocuteurs-ressource en promotion de la prévention de la perte d'autonomie dans chaque Direction Déléguée de territoire**

❖ Culture

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département du Nord a notamment pour **objectifs la réduction des inégalités territoriales et l'action en faveur de ses publics prioritaires.**

Ces priorités d'intervention en matière de développement culturel se traduisent par une série d'aides, susceptibles d'intéresser les structures artistiques et culturelles basées en territoire et les acteurs de la politique de la ville.

➢ Dispositif « Soutien à la Vie Culturelle »

Dans le cadre du dispositif « Soutien à la Vie Culturelle », le Département apporte son **soutien aux structures développant un programme annuel d'actions de médiation en direction des publics prioritaires et notamment des quartiers prioritaires de la politique de la ville**.
Chaque année, plus de 130 structures culturelles et artistiques professionnelles en bénéficient, réparties sur l'ensemble du territoire départemental.

L'accompagnement de ces structures est territorialisé.

Pour toute demande d'informations :

soutienvieculturelle@lenord.fr / https://services.lenord.fr/soutien-a-la-vie-culturelle

➢ Dispositif « Collège au cinéma »

Un dispositif ouvert à tous les collèges du département.

Collège au cinéma est un dispositif national lancé en 1989, premier en son genre à proposer une éducation à l'image pendant le temps scolaire. Il permet aux collégiens de découvrir, dans des salles de cinéma partenaires, des œuvres cinématographiques variées en termes de genre, d'origine et d'époque. Ce dispositif s'appuie sur une programmation exigeante et un accompagnement pédagogique mené par les enseignants, favorisant l'éveil de la curiosité et l'acquisition d'une culture cinématographique.

Dans le Nord, il est mis en œuvre grâce à une coopération entre le Département, la DRAC, l'académie de Lille, le CNC, l'association De la Suite dans les images et la Chambre syndicale des exploitants de cinéma.

Le programme s'adresse aux élèves de la 6ème à la 3ème, notamment ceux éloignés des salles de cinéma pour des raisons géographiques, culturelles ou économiques. Chaque classe bénéficie d'une projection par trimestre, accompagnée d'un travail pédagogique et de formations pour les enseignants.

La participation des établissements repose sur le volontariat et l'engagement pluriannuel des chefs d'établissement et enseignants. Le dispositif s'appuie aussi sur un réseau de professionnels du cinéma et de l'action culturelle. A l'échelle nationale, la gouvernance est assurée par le Centre National du Cinéma (CNC). À l'échelle départementale, les partenaires du dispositif s'appuient sur le cahier des charges national *Ma classe au cinéma* qui définit les principaux objectifs de l'opération et le rôle de chaque partenaire.

Toutes les classes de collège public ou privé sont concernées par le dispositif. Les inscriptions des collèges ont été lancées via la plateforme ADAGE par l'académie de Lille. L'inscription au dispositif se fait sur la base du volontariat des équipes enseignantes, en accord avec le chef

d'établissement. Ce dernier s'engage à mobiliser les crédits nécessaires à la réalisation de la totalité de l'opération (transports, billetterie du premier film). Pour financer la billetterie du premier film du programme, les établissements peuvent mobiliser les crédits de la part collective du Pass Culture (tarif unitaire des entrées fixé à 2,80 €).

Les collégiens visionnent **3 films par an,** répartis sur les 3 trimestres. Une programmation différente est proposée aux 6e/5e et aux 4e/3e :

Programmation 2025-2026	6ème / 5ème	4ème / 3ème
1er trimestre	*Interdit aux chiens et aux Italiens*	*Jeune Juliette*
2ème trimestre	*Le grand voyage*	*Le tombeau des lucioles*
3ème trimestre	*Les racines du monde*	*Johnny Guitar*

Le dispositif a été relancé à compter de l'année 2024-2025 avec un co-financement de l'Etat.

Dans ce cadre, une convention pluripartite (Conseil Départemental du Nord, DRAC, Académie de Lille, Centre National du Cinéma et de l'image animée) formalise les engagements des différentes parties au titre de l'année scolaire **2025 – 2026**. La convention a été approuvée en séance plénière de l'Assemblée départementale le 13 octobre 2025.

Pour toute demande d'informations : isabelle.ivanoff@lenord.fr

- **Dispositif « Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes »**

Le Département organise chaque année les **Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes** (POAA), **évènement gratuit qui se déploie sur l'ensemble du territoire départemental**. Les Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes, manifestation dédiée aux arts plastiques et visuels, mettent en valeur la richesse artistique des territoires et favorisent les échanges entre artistes et public. Les visiteurs découvrent les espaces de création des artistes, leurs œuvres, le processus créatif et les techniques utilisées ; des ateliers, animations et démonstrations sont proposés tout au long du week-end des POAA.
Grâce à son rayonnement départemental, les POAA constituent un levier d'éveil de la curiosité artistique, aussi bien du public large que des publics prioritaires du Département.

Pour toute demande d'informations : poaa@lenord.fr

CONTACT :

Direction Sports Culture – Service Développement Culturel – 03 59 73 67 70

❖ Lecture publique

La Médiathèque départementale du Nord (MdN) a pour mission :

1. de renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ;
2. de favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;
3. de proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;
4. de contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements.

Pour cela, la MdN constitue, conserve et communique des collections de documents et d'objets, sous forme physique ou numérique. Elle conçoit et met en œuvre des services, des activités et des outils associés à ses missions ou à ses collections. Elle en facilite l'accès aux personnes en situation de handicap, elle coopère avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux et les établissements pénitentiaires. Elle contribue à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme.

Par leurs actions de médiation, elle garantit la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels.

Le Département, à travers la MdN, accompagne le développement de la lecture publique sur l'ensemble du département. Sa force réside dans ses 340 bibliothèques partenaires qui maillent l'ensemble du département.

La MdN touche les Nordistes à tous les âges de leur vie :

- Pour le plus jeune âge, **l'opération Premières Pages**, initiée par le ministère de la Culture, a pour but de sensibiliser les familles, notamment les plus éloignées du livre, à l'importance de la lecture, dès le plus jeune âge,

- Pour les plus âgés et isolés, **le dispositif BIB à la maison**.

La lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme fait également partie des missions de la MdN, ainsi des ateliers, des temps d'échanges ou des journées professionnelles se déroulent sur l'ensemble du département tels que la journée de Lutte contre l'illettrisme organisée à Vaucelles en 2021 et au Val Joly en 2022.

Enfin, la MdN soutient les acteurs de la lecture publique engagés auprès des plus précaires et des plus isolés pour les accompagner sur les trois compétences de base : lire, écrire et compter.

L'aide se matérialise grâce à une subvention et un accompagnement des agents de la MdN sur des actions identifiées et ponctuelles comme le prêt de documents, l'ouverture de droit sur des ressources numériques pour les enfants souffrant de troubles DYS ou une prise en charge d'une action culturelle lors de la période estivale.

En matière de création ou de rénovation d'équipement, les communes et intercommunalités peuvent bénéficier d'un accompagnement financier et d'ingénierie départementale via les Projets Territoriaux Structurants, notamment sur l'enjeu Education/collèges (voir page 21).

CONTACT :

Direction Sports Culture – Médiathèque départementale du Nord – 03 59 73 09 50

❖ Sport au collège

Dans le cadre de la pratique sportive, **les équipes éducatives des collèges** peuvent solliciter le Département en vue d'obtenir une aide en faveur de **l'association sportive de l'établissement** voire pour la ou les **sections sportives labélisées par le Rectorat**.

En matière de création ou de rénovation d'équipement sportif bénéficiant directement aux collèges implantés sur le secteur, les communes et intercommunalités peuvent bénéficier d'un accompagnement financier et d'ingénierie départementale via les Projets Territoriaux Structurants sur l'enjeu éducation/collèges (voir page 21).

CONTACT :

Direction Sports Culture – Service des sports – 03 59 73 58 04

❖ Education

Projet Educatif Départemental des Collégiens- BIEN VIVRE AU COLLEGE

Le Projet éducatif départemental du collégien (PEDC) « **Bien vivre au collège »** est un véritable outil au service des enseignants qui vise à construire, ensemble, des réponses éducatives, nourrir le parcours d'apprentissage des collégiens et à leur ouvrir le champ des possibles. Il a pour ambition de placer l'élève au cœur des actions éducatives en tant qu'acteur de son parcours éducatif.

Les thématiques proposées reflètent la richesse des actions menées par le Département du Nord sur des thématiques pluridisciplinaires comme, le bien-vivre ensemble, la culture, la citoyenneté ou encore le sport ou la santé, également les enjeux du développement durable.

Le PEDC **« Bien vivre au collège »** s'articule autour de quatre grands axes :
- **vivre ensemble**
- **devenir citoyen**
- **découvrir le monde par les arts et la culture**
- **s'engager durablement**

A travers le PEDC, le Département du Nord accompagne et soutient la réussite éducative en intervenant en complément de l'action menée par les établissements.

Les financements départementaux sont accordés aux projets portés par les collèges.

Les collèges peuvent contacter les associations pour mener des actions et interventions éducatives. Les associations peuvent prendre l'attache du principal du collège.

Les associations de parents d'élèves (APE)

Le Département du Nord s'engage à accompagner les associations de parents d'élèves à promouvoir le bien-être psychologique des collégiens en développant des actions de prévention et de sensibilisation. Des financements départementaux sont accordés aux projets relatifs à la santé mentale, portés par les associations de parents d'élèves des collèges.

Programme d'Etudes Intégrées (PEI)

Dans une démarche de partenariat éducatif, le Département du Nord soutient le Programme d'Etudes Intégrées (PEI) Collège qui s'inscrit dans un programme plus large de démocratisation des recrutements mis en place par l'IEP Sciences Po Lille. Ce programme permet de sensibiliser des élèves de 3ème de condition modeste, à une grande école qu'ils ne connaissent pas, de leur faire prendre conscience de leurs capacités et d'élargir leur horizon quant à leur orientation.

Le financement départemental est accordé par le Département à l'IEP Sciences Po Lille. L'IEP retient une vingtaine de collèges publics du Nord chaque année, à raison d'une dizaine d'élèves par collège, soit environ 200 collégiens participants.

Le club de la presse des Hauts-de-France

Dans une démarche d'éducation aux médias et à l'information, le Département renforce son partenariat avec le Club de la presse, envers les collégiens. Le club de la presse mène des actions d'éducation aux médias à destination de la jeunesse, notamment à travers le concours Médiatiks, concours ouvert à tous les médias scolaires et ayant pour objectif de favoriser l'expression et la créativité des élèves, ou encore la rubrique audiovisuelle Petit Kiosk, dispositif

pédagogique mettant en lien des collégiens avec des spécialistes capables de répondre à leurs questions à propos du journalisme, des médias et du traitement de l'information.

Le Nord, Terre de Mémoire Vivante

Le Département du Nord a décidé de s'engager et de cultiver le devoir de mémoire avec un nouveau projet d'éducation « Le Nord, Terre de Mémoire Vivante ».

Le Département du Nord s'associe à l'Education Nationale et a conclu un partenariat avec le Mémorial de la Shoah, fondation reconnue d'utilité publique, pour l'organisation de ce dispositif.

Trois parcours de mémoire sont proposés dans le Département du Nord, en France, hors Département, et en Pologne.

Ces parcours sont à destination des collégiens en classe de troisième uniquement et s'adressent à l'ensemble des collèges publics et privés du département.

Des ateliers, des temps de travail et d'échanges seront organisés en avant et en clôture du projet afin de sensibiliser davantage les élèves.

Le financement départemental est accordé au Mémorial de la Shoah.

Parallèlement aux trois parcours mémoriels, le Département expérimente un dispositif territorial de proximité intitulé Mémoire en Nord. Il met à disposition des enseignants des outils pouvant servir de support à la construction de leur propre parcours mémoriel local.

Les associations peuvent prendre l'attache du principal du collège pour intervenir et compléter les actions liées au devoir de mémoire.

CONTACT :

Direction des Collèges - Tél. : 03.59.73.62.02, mail : oriane.gras@lenord.fr

❖ Aménagement – Cadre de vie

Le soutien aux Projets Territoriaux Structurants

En tant que chef de file des solidarités territoriales, le Département accompagne l'émergence de projets de territoire porteurs d'innovation et de développement. Les porteurs de projets (communes ou intercommunalités) peuvent bénéficier d'un accompagnement financier et d'ingénierie départementale sur ces projets structurants, éventuellement via l'Agence départementale d'ingénierie iNord pour les collectivités adhérentes.

Le fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants permet de financer deux types de projets :

- Ou un équipement, un ensemble d'équipements structurés en réseau ou un projet urbain global rayonnant à l'échelle de plusieurs communes (PTS à enjeu territorial) ;

- Ou un projet répondant à des thématiques prioritaires pour le Département (PTS à enjeux départementaux) :
  - Éducation/collèges : salles de sport à proximité des collèges, dispositifs de vidéoprotection à proximité des établissements scolaires ;
  - Accessibilité des services publics : maisons de santé pluriprofessionnelles, France Services.

Ces projets doivent être mûrs, viables économiquement, intégrer des clauses sociales et se construire en partenariat avec les services départementaux.

Le Département a mis en place une bonification « Nord durable » pour les projets répondant aux enjeux de sa politique de transition écologique et solidaire.

Le prochain appel à manifestation d'intérêt (AMI), organisé tous les deux ans, sera vraisemblablement lancé en 2027 et fera l'objet d'une communication spécifique. Les projets non retenus la 1ère année peuvent, sous réserve de leur pertinence et de leur maturité prévisible, être retenus pour la seconde année de l'AMI en liste d'intérêt N+1.

Il est à noter que les communes de moins de 5 000 habitants sont également éligibles à l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB).

Pour candidater : https://services.lenord.fr/amenagement

CONTACTS :

- **Direction Territoires et Transitions - Service Accompagnement des Territoires (SAT) en central et, sur les territoires, les Référents Territoriaux présents sur les six arrondissements (Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille, Valenciennes)**

Interlocuteurs administratifs :

Direction Territoires et Transitions au 03 59 73 74 51
Courriel : projetsterritoriauxstructurants@lenord.fr

❖ Transition écologique et préservation de la biodiversité

« Plantation et Renaturation »

Le dispositif de subventions intitulé **« Plantation et Renaturation »** concerne à la fois :

- les **plantations en milieu rural** au sens large (boisement, bosquet, haies bocagères, fruitiers de variétés anciennes, arbres d'alignement dont têtards, végétalisation, …)
- les **plantations en ville** et **la création ou la restauration de jardins collectifs** (familiaux ou partagés)

Les dossiers de demande de subvention peuvent être déposés sur la plateforme numérique départementale toute l'année et sont instruits au fil de l'eau par la **Direction de la Ruralité et de l'Environnement (DRE)**.

Zoom sur les jardins collectifs

Les **jardins collectifs** sont des **espaces où la notion de développement durable se vit en pratique** dans ses trois composantes - environnementale, sociale et économique :
- Ils constituent l'un des maillons de la biodiversité urbaine.
- Ils reflètent à la fois la volonté d'intégrer l'écologie dans le jardin (zéro-phyto, mares, hôtels à insectes…) et de réduire la fragmentation urbaine.
- Ils contribuent à la consolidation du réseau de corridors biologiques par la préservation de la biodiversité.

Ces jardins ont également un **rôle social** important, ils sont sources d'échanges de savoirs, de bonnes pratiques, supports d'activités pédagogiques et de moments festifs ouverts sur les quartiers. Ce sont de véritables **créateurs de lien social et intergénérationnel**.

Qui peut candidater ?

Les associations, les collectivités locales et leurs groupements, les syndicats mixtes ou intercommunaux, les établissements publics hors EPSM, les Sociétés d'Intérêt Collectif (SCIC) certifiées Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale (ESUS).

Exemples de projets pouvant être soutenus

- La **plantation, la restauration ou l'entretien de haies bocagères diversifiées,** sur terrain public ou privé agricole, en milieu rural ou urbain :
- La **restauration des arbres têtards** sur terrain public ou privé agricole ;
- La **plantation de fruitiers de variétés anciennes** haute-tige et basse-tige sur terrain public
- La **création de boisement** ou de bosquet sur terrain public ;
- La création ou la restauration de **jardins collectifs (familiaux ou partagés)** ;
- La création ou la restauration de **mare** et les **opérations de biodiversité** associée ;
- La **végétalisation en milieu urbain** sur terrain public.

Pour plus d'information :
https://services.lenord.fr/plantation-et-renaturation

CONTACT :

Direction de la Ruralité et de l'Environnement
+33 (0)3 59 73 68 41
Plantationetrenaturation@lenord.fr

VI. Délibérations importantes du Conseil Départemental :

Disponibles sur https://delibcitoyens.lenord.fr

Délibération DTT 2024/24 du 26 mars 2024 concernant la nouvelle contractualisation relative à la politique de la ville : réaffirmation de l'engagement du Département aux côtés des territoires et habitants en géographie prioritaire.

DGA Retour à l'Emploi Action Sociale

- Délibérations DGASOL/2018/405 du 17 décembre 2018 et DGASOL/2022/141 du 21 mars 2022 relatives à l'engagement du Département du Nord dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.
- Délibération DIPLE/2021/382 du 22 novembre 2021 sur le lancement de l'Appel à projet Insertion et Emploi 2022 -2025.

DGA Enfance Famille Santé

- Délibération DEFJ/2016/197 du 13 juin 2016 relative au dispositif Entrée dans la Vie Adulte pour les jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance Délibération DGASOL/2019/60 du 25 mars 2019 sur les nouvelles orientations départementales 2019 – 2023 relatives à la Santé.
- Délibération cadre DEFJ/2017/15 du 22 mai 2017, sur l'évolution et les modalités de mise en œuvre de la politique de prévention jeunesse, (Prévention spécialisée, Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire), Projet Jeunesse des Centres Sociaux, Renouvellement du soutien financier aux Centres Sociaux.
- Délibération DGASOL/2019/60 du 25 mars 2019 sur les nouvelles orientations départementales 2019 – 2023 relatives à la Santé.
- Délibération cadre DEFJ/2019/126 du 1er juillet 2019 relative aux dispositifs préventifs de soutien à la parentalité.
- Schéma Départemental des Services aux Familles – Délibération DGASOL/2019/459 du 18 novembre 2019 relative à l'intégration du Schéma d'animation de la vie sociale consultable dans la précédente version du SDSF du 22 mai 2017 (délibération DAGSOL/2017/165).
- Délibération cadre DGASOL/2020/157 du 16 novembre 2020 relative à la feuille de route pour la Protection de l'Enfant dans le département du Nord.
- Délibération cadre DEFJ/2023/41 du 23 janvier 2023 pour la mobilisation du Département dans la lutte contre les violences intrafamiliales.

DGA Autonomie :

- Délibération DA/2021/343 du 27 septembre 2021 relative à l'habitat inclusif, création de l'Aide à la vie Partagée.
- Délibération DA/2022/143 du 22 mars 2022 relative à l'Appel à projet participatif pluriannuel 2023-2024 Phosphor'âge.

DGA Solidarité territoriale

- Délibération cadre MCT/2016/113 du 13 avril 2016 relative à la politique départementale d'aménagement et de développement du territoire – Projets Territoriaux Structurants.
- Délibération cadre DESC/2017/119 du 22 mai 2017 portant sur les nouvelles orientations de la politique culturelle départementale.
- Délibération DGAAD 2019/535 du 16 décembre 2019 sur le déploiement de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis.

- Délibération DC/2023/10 du 23 janvier 2023 Politique éducative volontariste en faveur des collégiens : lancement du nouveau Projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC) 2023-2026
- Délibération DC/2023/279 du 26 juin 2023 Le Nord, Terre de Mémoire Vivante
- Délibération DTT/2024/429 du 16 décembre 2024 Lancement de l'AMI PTS 2025-2026 / bonification Nord Durable
- Délibération DTT/2025/6 du 31 Mars 2025 relative au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.
- Délibération N° DTT/2025/111 du 30 juin 2025 relative à l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier.
- Projet de délibération approuvant le Pacte pour la réussite Sambre-Avesnois-Thiérache (Pacte SAT) pour une troisième phase, la période 2025-2029.

DGS (Direction Générale des Services)

- Délibération DGS/SG/2023/380 du 9 octobre 2023 relative à l'organisation des centres de santé départementaux